

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	06	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	077	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	4.2	Personnel contractuel

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **12 septembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, M. Marc DUGROS, Mmes Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Marie-Hélène LAGARDERE

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSSI
M. Frank GOBBATO à M. Joël VAN DEN BON
Mme Françoise LACAPERRE à M. Thierry THOREAU
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Valérie MANISSOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Proposition de création d'un emploi non permanent
et autorisation de recrutement d'un agent contractuel

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Les articles L.332-24, L.332-25 et L.332-26 du code général de la fonction publique autorisent le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en place d'une stratégie de communication qui consisterait à réaliser un plan de communication, à contribuer à l'élaboration de la stratégie de communication visant à renforcer l'image de la Commune et à piloter les actions de communication externes et internes de la collectivité,

Considérant que ces tâches requièrent des compétences spécifiques,

Madame l'Adjointe au Maire propose :

- de créer un emploi non permanent au sein des services de la Commune, comme suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre emplois	Emploi et catégorie hiérarchique	Missions	Rémunération	Temps de travail hebdo
4 ans (possibilité de renouvellement par décision expresse ans la limite de 6 ans)	1	Emploi de chargé de projet en communication (Cadre d'emploi des Rédacteurs - catégorie hiérarchique B)	<ul style="list-style-type: none"> réaliser un plan de communication, contribuer à l'élaboration de la stratégie de communication visant à renforcer l'image de la Commune, piloter les actions de communication externes et internes de la collectivité 	Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 707	35 h

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour effectuer les missions de chargé de projet en communication, afin de répondre à un besoin temporaire de la collectivité, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, pour une durée de 4 ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans. Le recrutement sera effectué sur le grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe. La rémunération sera fixée en référence à l'indice brut 707,

sachant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité, décide

- de créer un emploi non permanent au sein des services de la Commune, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour effectuer les missions de chargé de projet en communication, afin de répondre à un besoin temporaire de la collectivité, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, pour une durée de 4 ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans. Le recrutement sera effectué sur le grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe. La rémunération sera fixée en référence à l'indice brut 707.

Pour : 20

Abstention : 6 (MM. Julien PELLICER, Marc DUGROS, Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COUDERC, Sylvie ACHÉ, Patricia MARROCQ)

Contre : 1 (Mme Sylvie COLAS)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Loïc DÉSANGLES

Le Maire,



Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 15 SEP. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 15 SEP. 2022